

Image not found or type unknown



Déménagement du papa! quels sont ses devoirs concernant la mère?

Par **nénuphar1**, le **13/05/2008** à **08:34**

Mon mari et moi déménageons à 20 km de notre domicile actuel. nous habitons jusque là dans le même village que la mère de ses enfants. nous nous éloignons du domicile de ses 2 enfants. Cela ne change rien dans leur vie quotidienne ; ils résident chez leur mère. Leur père les accueille 1 we sur 2, 1 semaine sur 2 aux vacances scolaires, et 1 mois sur 2 aux vacances d'été. Est-il dans l'obligation de donner sa nouvelle adresse postale et son num de tel à la mère ? Elle a le num de son portable où elle peut le joindre en cas d'urgence. cette personne nous adresse régulièrement des courriers avec AR. Nous aimerions éviter que cela se poursuive. Avons nous le droit de ne pas lui donner nos nouvelles coordonnées afin d'avoir la paix ?